

Egalité Femme Homme :

La CFTC assume sa responsabilité d'organisation progressiste.

FO, la CGT et Solidaires, à elles 3 majoritaires (50.95%) au sein de la Fonction publique, ne se sont pas déplacées vendredi 30 novembre pour signer un accord important concernant les droits des femmes.

La CFTC, avec les autres organisations syndicales, s'était déplacée et ensemble elles l'ont signé.

N'étant pas majoritaires, malheureusement, le contenu de cet accord ne sera donc pas mis en application.

LES AVANCÉES QUI AVAIENT ÉTÉ NÉGOCIÉES ET QUI AURAIENT PU ENTRER EN VIGUEUR AU 1/1/2019 :

- ✓ **Suppression du jour de carence pour les femmes enceintes,**
- ✓ Inscription dans la loi de mesures pour garantir le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les **procédures d'avancement,**
- ✓ **Disponibilité de droit pour élever un enfant** jusqu'aux 12 ans de l'enfant au lieu de 8 ans,
- ✓ Neutralisation de l'**impact des congés familiaux sur la rémunération,**
- ✓ Création d'un **fonds pour l'égalité** pro alimenté par les pénalités versées par les employeurs (1% de la rémunération brute annuelle globale des personnels),
- ✓ Reconnaissance de la **coparentalité** (autorisations d'absences et congés),
- ✓ Création de **1 000 places de crèches** supplémentaires avec incitation des ministères à en créer aussi,
- ✓ **Référent spécifique sur les violences** sexistes et sexuelles désigné parmi les représentants des personnels de l'instance CHSCT,
- ✓ **Calendrier avancé** d'un an pour les plans d'actions et réduit de 5 à 3 ans pour leur mise en œuvre, avec imposition d'un contenu minimum aux plans d'actions.

La CFTC a pris ses responsabilités en négociant et en signant cet accord. FO, la CGT et Solidaires, qui ne s'engagent pas avec nous pour construire l'égalité réelle des droits entre hommes et femmes, ont pris les leurs.

Au même titre que pour PPCR, ces organisations ont bloqué un accord qui comportait de véritables avancées.

La CFTC continuera à assumer son rôle de syndicat de négociation et de progrès.

La CFTC continuera à veiller sur le sort des femmes dans la fonction publique en luttant contre toutes les inégalités dont elles sont victimes.



**JUSQU'AU 6 DECEMBRE, VOTEZ ET FAITES
VOTER POUR LES CANDIDATS CFTC !**



Contact : cftcdgfip@gmail.com

Site internet : www.cftc-dgfip.fr

Syndicat National CFTC Finances Publiques

6 Rue Louise Weiss –Bâtiment Condorcet – Télédoc 322- 75013 Paris - Tél. : 01 44 97 32 72